PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Auto Sécurité

N° D'IMPRIMÉ C 60674741

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire partiel	10/11/2026	26097080

FONCTIONS CONTRÔLÉES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE, ÉQUIPEMENTS DE FREINAGE, DIRECTION, VISIBILITÉ, FEUX, DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES, ESSIEUX, ROUES, PNEUS, SUSPENSION, CHÂSSIS ET ACCESSOIRES DU CHÂSSIS, AUTRE MATÉRIEL

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S060C094

(9)RAISON SOCIALE : SARL TSM

(3) COORDONNÉES : 949 RUE DES ENTREPRISES
ZA NOVILLERS LES CAILLOUX
60730 SAINTE GENEVIEVE

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 060C1284

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GQ-821-QM (F)	08/08/2023	08/08/2023

Marque	Désignation commerciale
RENAULT	MASTER

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF1MA000571343386	N1	CTTE

Type / CNIT	Energie
N10RENCTF20R680	GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

KILOMÉTRAGE RELEVÉ

199861

DÉFAILLANCES CONSTATÉES

Défaillances critiques : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire)
5.2.3.d.3. PNEUMATIQUES : Corde visible ou endommagée AVD
5.2.3.e.3. PNEUMATIQUES : La profondeur des sculptures n'est pas conforme aux exigences AVG

Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire)
3.2.1.a.2. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs AV
3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé G, D
3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux AVG , AVD
4.2.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Source lumineuse défectueuse G, D
4.2.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Glace défectueuse G, D
4.3.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite AR
4.3.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) AR
4.4.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite G, D
4.4.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) G, D
4.5.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) ARG
5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint ARG
5.2.3.f.2. PNEUMATIQUES : Frottement ou risque de frottement du pneu contre d'autres éléments (sécurité de conduite non compromise) ARD, ARG
6.1.1.a.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Légère fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse D
6.1.4.a.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact AR
6.2.1.a.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures G, ARD, ARG, D
6.2.13.b.2. AUTRES OUVRANTS : Détérioration susceptible de provoquer des blessures AR , D
8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route AV

Défaillances mineures :
1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé AVG, ARD, AVD, ARG
4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant AVG, AVD
5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger ARD
6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés AVG, AVD
6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS : Détérioration AV

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	+1.8 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	3 %		21 %	
Forces verticales :	1411 daN		831 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	512 daN	542 daN	311 daN	294 daN
Déséquilibre (<20%) :	6 %		6 %	
Forces de freinage (efficacité) :	512 daN	542 daN	311 daN	294 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) : 73 %				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 22 %				
Feux de croisement (-3 % à -1 %) : -1.0 %		-2.0 %		
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) : -4.0 %		-4.0 %		